

## **Déclaration CGT à la réunion ordinaire CHSCT de juillet 2009**

Pour les membres CGT au CHSCT, nous sommes en total désaccord concernant votre analyse sur le paragraphe : sommes consacrées à la prévention et l'amélioration des conditions de travail.

A l'opposé de ce que vous avez retranscrit dans le bilan annuel d'activité, nous soutenons que l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, doit faire l'objet d'un plan chiffré ambitieux pour garantir l'intégrité physique et psychique des salariés. Cette garantie est une prérogative majeure incombant au chef d'entreprise, définie dans le code du travail.

Ramener l'appréciation de la sécurité et des conditions de travail principalement au talent des hommes de bureau d'étude et d'atelier, de l'ouverture de leur esprit, et de la volonté et l'aptitude de chacun à coopérer pose question.

Il est évident que le chiffrage des dépenses engagées pour l'amélioration des conditions de travail, la prévention, permet une réelle appréciation.

Nous pensons qu'au contraire de ce que vous dites, vous êtes effectivement enfermé dans un carcan chronologique et financier, puisque vous avez fait état en plusieurs occasions, lors des réunions de l'instance, de la notion de budget et de priorités.

Quant à l'absence d'évaluation budgétaire concernant le programme des actions à mener dont selon vous seul compte le chiffrage effectif de la solution, ceci est pour le moins curieux puisque pour la grande majorité des actions engagées des devis sont forcément établis avant le démarrage effectif des actions à mener.

D'autre part, et comme nous vous l'avons rappelé lors de la réunion ordinaire du jeudi 9 avril, de la réunion extraordinaire du jeudi 12 juin, puis par courrier du 22 juin, vous n'avez pas respecté vos obligations concernant tant l'évaluation budgétaire du programme, que les conditions d'utilisation du document unique pour bâtir celui-ci.

Nous vous rappelons également qu'un programme concernant l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité vous est remis chaque année par les membres CGT au CHSCT et que l'ensemble des questions ateliers figurant à l'ordre du jour des réunions de cette instance, portent témoignage des problèmes à régler.

D'autre part, le document unique liste également les postes qui nécessitent une prise en compte effective et rapide dans certains cas pour améliorer la prévention et les conditions de travail.

Les notions de productivité, prix de revient, doivent être pour nous totalement déconnectées de ce que doit induire en terme d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité l'ensemble des améliorations apportées.

Les dégâts sur la santé tant physique que psychique occasionnés par la productivité à outrance sont une réalité incontestable notamment au niveau des opérateurs machines. L'adaptation du travail à l'homme doit être la règle absolue et non le contraire.